

DECRET N° 2010- 499 DU 26 NOVEMBRE 2010

portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification, de l'Accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Saoudien de Développement (FSD) dans le cadre du financement partiel du projet de construction de Centres Universitaires (Phase 1 Centre Universitaire de Kétou).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** l'Accord de prêt signé le 09 novembre 2010 entre la République du Bénin et le Fonds Saoudien de Développement (FSD) dans le cadre du financement partiel du projet de construction de Centres Universitaires (Phase 1 Centre Universitaire de Kétou) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 novembre 2010.

9 3

DECRETE

L'Accord de prêt signé avec le Fonds Saoudien de Développement (FSD) le 09 novembre 2010 à Cotonou, sera présenté à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification, par le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministre Chargé des Relations avec les Institutions qui sont, individuellement ou conjointement chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

I.- Historique du Projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté par la réalisation de projets de renforcement des infrastructures sociocommunitaires, le Gouvernement béninois a adressé des requêtes de financement à certains bailleurs de fonds dont le Fonds Saoudien de Développement, pour le financement des Projets de construction de Centres Universitaires (Phase I Centre Universitaire de Kétou) et l'Hôpital de Zone de Savè.

Faisant suite à ces requêtes et conformément à l'approbation de son Conseil d'Administration, le Fonds Saoudien de Développement, par la résolution n° 4855/12 du 26 mai 2009 a décidé d'accorder à la République du Bénin deux prêts subséquents d'un montant total de **83 millions de riyals saoudiens équivalant à 22,2 millions de dollars des Etats-Unis soit environ 11,10 milliards de francs CFA**, qui ont fait l'objet de négociations menées avec le Fonds.

Ainsi, suite à la lettre d'invitation FSD n° TD-2010/88 du 31 mars 2010 du Vice-président et Directeur Général du Fonds Saoudien de Développement, une délégation béninoise conduite par la Directrice Générale Adjointe de la Caisse Autonome d'amortissement (CAA) et composée des Directeurs de la Programmation et de la Prospective (DPP), des Directeurs des Infrastructures, de l'Équipement et de la Maintenance du Ministère de la santé et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ainsi que du Directeur des Etudes de la Caisse Autonome d'Amortissement, a pris part, au siège du Fonds Saoudien de Développement à Riyad (Royaume de l'Arabie Saoudite) du 02 au 05 juin 2010, aux négociations des Accords de prêt relatifs au financement partiel des Projets de Construction des Centres Universitaires (Phase I Construction du centre Universitaire de Kétou) et de l'Hôpital de Zone de Savè.

Gy *3*

Le Programme de construction de Centres Universitaires est un vaste programme qui se réalisera par phasage. Dans sa Phase I, subdivisée en parties A et B, consacrée à la construction du Centre de Kétou et objet du financement du Fonds Saoudien de Développement, il sera réalisé les travaux de génie civil et l'acquisition de mobiliers et d'équipement dudit Centre Universitaire qui comporte les sites d'Idigni, d'Awaiï et de Sakété et la supervision des composantes.

Ce Projet a pour objectif principal d'assurer les opportunités d'accès à l'enseignement supérieur dans les différentes régions du pays situées en dehors de la ville de Cotonou.

En effet, depuis les années 1970, l'enseignement supérieur béninois fait face à des contraintes sérieuses caractérisées notamment par des marges de manœuvres budgétaires quasiment inexistantes (25% des ressources publiques sont consacrées au secteur de l'éducation) et à une croissance de l'effectif des étudiants qui évolue de façon exponentielle. Les projections statistiques prévoient, suite aux résultats du baccalauréat 2008, une augmentation annuelle d'environ vingt neuf mille (29 000) bacheliers.

Les investissements pédagogiques et sociaux deviennent insuffisants face à cette forte croissance de l'effectif des étudiants entrant de nos jours dans les universités publiques à savoir, celles d'Abomey-Calavi et de Parakou, qui ne disposent plus ni de moyens adéquats, ni de capacité d'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement de nouveaux étudiants.

C'est pour faire face à cette situation que le sous secteur de l'enseignement supérieur a recours aux ressources extérieures pour la construction de quelques infrastructures pédagogiques et administratives au profit de nouveaux centres universitaires.

A l'issue de ces négociations, j'ai procédé le 09 novembre 2010 à Cotonou, à la signature d'un accord de prêt y afférent, d'un montant total **de 43 millions de riyals saoudiens** équivalant à **11,5 millions de Dollars des Etats-Unis** soit environ **5,75 milliards de francs CFA**.

II.- OBJECTIFS DU PROJET

Le Programme de Développement de l'Enseignement *supérieur et un vaste programme de construction de plusieurs centre universitaires qui sera réalisé par phasage. Il a pour objectif d'assurer les opportunités d'accès à l'enseignement supérieur dans les différentes régions du Bénin éloignées de Cotonou.

GV

A

Dans sa première phase, objet du financement du Fonds saoudien de Développement, il est question de la construction d'un Centre Universitaire à Kétou.

Dans cette phase 1, subdivisée en deux (02) parties A et B, et qui a une vocation agronomique pour la formation en Licence professionnelle, il sera réalisé les travaux de génie civil et l'acquisition de mobiliser et d'équipements dudit centre Universitaire qui comporte trois (03) sites à savoir :

- Le site d'Idigni d'une superficie de 500 hectares ;
- Le site d'Awai d'une superficie de 20 hectares ;
- Le site de sakété d'une superficie de 10 hectares ; et la supervision des composantes.

III- Les Composantes du Projet

Les composante de la partie A du projet :

1. Les travaux de génie civil, l'acquisition de mobiliser et équipement des centres universitaires de Kétou ;
2. Les services d'ingénierie pour les études et la supervision de la composante (A-1) du projet ;

Les composantes de la partie B du projet

1. Les travaux de génie civil et équipement de l'actuel bâtiment administratif du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à Cotonou qui abritera l'Unité de gestion du Projet et autres service annexes ;
2. Les d'ingénierie pour les études et la supervision de la composante (B-1) du projet.

Le Projet comporte les volets ci-après :

- La construction et l'équipement des blocs administratifs ;
- La construction et l'équipement des blocs pédagogiques (des amphis, des salles de cours, des laboratoires et des bibliothèques etc) ;
- La construction et l'équipement des résidences, des restaurants universitaires et des infirmiers ;
- La réalisation des VRD ;
- La construction de l'Unité de gestion du Projet

Lesdites infrastructures sont réparties sur plusieurs site tels que ceux d'Idigni, d'Awai et de Sakété ;

La durée d'exécution du projet de construction d'une Centre Universitaire à Kétou est de 36 mois à partir de la mise en place de son Unité de gestion et de l'entrée en vigueur de l'accord de prêt du FSD.

En ce qui concerne les autres parties du Programme dont les objectifs visés sont de promouvoir un enseignement scientifique et technologie de très haut niveau dans les secteurs industriels, biologique et tertiaire basé sur les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) et l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel en charge de la gestion performance de l'enseignement supérieur, l'appui financier de la Banque islamique de Développement (BID) a été sollicité. Ces projets sont composés des volets ci-après :

1- Centre universitaire d'Abomey

Deux sites sont concernés :

- Site d'Abomey ;
- Site de Bohicon

2- Centre universitaire de Djougou

Un seul est concerné :

Site de séro

Le Programme sera réalisé en plusieurs phase au fur et à mesure de la mobilisation des ressources nécessaires ;

IV- Coût et sources de financement

Le coût estimatif de la phase 1 (centre Universitaire de Kétou, subdivisée en partie A et B du projet, est évalué à 58,5 millions de Riyals saoudiens équivalant à 15,6 millions de dollars des Etats Unis soit **7,8 milliards de francs CFA**. Ce montant est décomposé en 43 millions de Riyals saoudiens équivalant à **11,5 millions** de dollars des Etats Unis soit environ **5,75 milliards** de francs CFA pour la partie A et **15,5 millions de Riyals** saoudiens équivalant à **4 millions de dollars** des Etats Unis soit environ **2 milliards** de francs CFA pour la partie B.

La partie A du projet qui est essentiellement consacrée à la réalisation des travaux de génie civil, d'acquisition de mobilier et équipement du centre universitaire de Kétou, des services d'ingénierie pour les études et de la supervision de la composante (A-1) du projet, est financée à 100 % par le Fonds saoudien de Développement.

La partie B du Projet qui comporte les travaux de génie civil et équipement de l'actuel bâtiment administratif du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Scientifique (MESRS) à Cotonou qui abritera l'unité de gestion du Projet, les services d'ingénierie pour les études et la supervision de la composante (B-1) du Projet, sera financée par d'autres sources de financement notamment le Gouvernement du Bénin.

Les caractéristiques du prêt du Fonds Saoudien de Développement sont suivantes :

- Montant : 43 millions de Riyals Saoudien équivalant à 11,5 millions de dollars des Etats Unis soit environ 5,75 milliards de francs ;
- Durée de remboursement : 30 ans dont 10 ans de différé ;
- Taux d'intérêt : 1 % l'an.

Ces conditions permettent de dégager un élément don de 56,05 %.

Il convient de préciser que la réaction de la Banque Islamique de Développement (BID) en ce qui concerne sa participation audit financement, est toujours attendue.

V- Intérêt pour le Bénin

Le Projet de construction du centre Universitaire de Kétou permettra de :

- ✓ décongestionner les universités publiques du Bénin
- ✓ assurer une meilleure gestion des flux des effectifs des étudiants ;
- ✓ diversifier l'offre de formation pour répondre aux défis actuels de l'économie béninoise ;
- ✓ améliorer le cadre institutionnel de l'enseignement supérieur.

L'entrée en vigueur de cet Accord de prêt est subordonnée à l'accomplissement des formalités d'autorisation de ratification de l'Assemblée Nationale, de ratification par le Chef de l'Etat, de publication au Journal Officiel et d'obtention de l'avis juridique de la Cour Suprême.

GY

5

Eu égard à ce qui précède et afin d'accélérer les formalités d'entrée en vigueur du prêt, nous avons l'honneur, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Députés, de soumettre à votre appréciation, le présent Accord en vue d'obtenir l'autorisation de sa ratification.

Fait à Cotonou, le 26 novembre 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
De l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et de l'Economie,

Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,

François ADEBAYO ABIOLA

Le Ministre Chargé des Relations
avec les Institutions,

Zakari BABA BODY

AMPLIATIONS : PR 6 AN 85 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 MECPDEPPCAG 4 MESRS 4 MEF 4 MCRI- 4 SGG 4 JO 1.

Loi N° 2010-

portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Saoudien de Développement dans le cadre du financement partiel du Projet de construction de centre universitaire de Kétou.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du.....

la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, d'un Accord de prêt d'un montant de quarante trois millions (4 3 000 000) de Riyals saoudien équivalant 11,5 millions de dollars des Etats Unis soit environ 5,75 milliards de FCFA (signé le 09 novembre 2010 à Cotonou entre la République du Bénin et le Fonds Saoudien de Développement) dans le cadre du financement partiel du projet de construction de centre universitaire de Kétou.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Porto-Novo, le

Le Président de l'Assemblée Nationale,

Professeur Coffi Mathurin NAGO